

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 JUIN 2020

Le Conseil Municipal de la commune de DIEMOZ, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire et publique (limitée à cinq personnes), le 11 juin 2020 sous la présidence de Monsieur REY Christian, Maire.

Présents : REY Christian Maire. Mme Mrs les Adjointes : SAYER Yvan, MAGNARD Corinne, GALLON Philippe, MUCCIARELLI Laurence, NEPLE Alain, CHAPUIS Jacqueline.

Mme Mrs les Conseillers Municipaux : PARRAIN Gilbert, MOSA Denise, DELORME Jacques, BUISSON Alain, MICHON Patrick, CLAUDEL Pascale, REVAIS Catherine, ROZIER Franck, NAVARRO Isabelle, FEDERICO Éric, VIDAL Anne Marie, CHATAIN Cédric, THOMAS Alexandra, ROCHER Amélie, CARPENTIER Justine.

Procurateur de JULLIEN Bernard à MAGNARD Corinne.

1. COMMISSIONS COMMUNALES

33/2020 : Désignation des délégués au sein des Commissions Communales

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales le conseil municipal constitue 6 commissions communales,

Monsieur le Maire est président de droit de chaque commission communale.

COMMISSIONS	DELEGUES
FINANCES -ECONOMIE Rapporteur : Corinne MAGNARD	<ul style="list-style-type: none">• Pascale CLAUDEL• Denise MOSA• Yvan SAYER• Philippe GALLON• Laurence MUCCIARELLI
TRAVAUX Rapporteur : Alain NEPLE	<ul style="list-style-type: none">• Bernard JULLIEN• Anne-Marie VIDAL• Alain BUISSON• Yvan SAYER• Eric FEDERICO
ENVIRONNEMENT URBANISME Rapporteur : Philippe GALLON	<ul style="list-style-type: none">• Gilbert PARRAIN (Développement durable)• Pascale CLAUDEL• Catherine REVAIS• Jacques DELORME• Bernard JULLIEN• Patrick MICHON

EDUCATION-ENSEIGNEMENT Rapporteur : Laurence MUCCIARELLI	<ul style="list-style-type: none"> • Amélie ROCHER • Justine CARPENTIER • Isabelle NAVARRO • Alexandra THOMAS • Alain NEPLE
INFORMATION ANIMATIONS COMMERCIALES Rapporteur : Jacqueline CHAPUIS CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS	<ul style="list-style-type: none"> • Gilbert PARRAIN • Anne-Marie VIDAL • Justine CARPENTIER • Denise MOSA • Cédric CHATAIN • Pascale CLAUDEL • Catherine REVAIS
VIE ASSOCIATIVE Rapporteur : Yvan SAYER	<ul style="list-style-type: none"> • Franck ROZIER • Eric FEDERICO • Patrick MICHON • Catherine REVAIS • Jacques DELORME • Cédric CHATAIN

34/2020 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Vu les articles L1414-2 et L1414-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire expose que la commission d'appel d'offres est composée du Maire président de droit et de trois membres titulaires du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Il est voté au scrutin secret pour les nominations sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art L2121-21 du code général des collectivités territoriales). Toutefois si une seule liste a été présentée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Maire.

La liste des candidats suivants a été présentée :

Titulaires : SAYER Yvan, GALLON Philippe, JULLIEN Bernard

Suppléants : MUCCIARELLI Laurence, MOSA Denise, PARRAIN Gilbert

Sont donc désignés membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires : SAYER Yvan, GALLON Philippe, JULLIEN Bernard

Suppléants : MUCCIARELLI Laurence, MOSA Denise, PARRAIN Gilbert

☞ 35/2020 : Fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à **QUATORZE** le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

FIXE à QUATORZE le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.

☞ 36/2020 : Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Il précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restants sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Enfin, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à cette liste, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Le maire rappelle qu'il est président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

La délibération du conseil municipal en date du 11 juin 2020 a décidé de fixer à SEPT, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration.

La liste des candidats suivants a été présentée :

MAGNARD Corinne, CHAPUIS Jacqueline, NAVARRO Isabelle, THOMAS Alexandra, ROZIER Franck, FEDERICO Eric, MICHON Patrick

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 23

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 23

Quotient électoral : $23/7 = 3.28$

En conséquence Messieurs et Mesdames MAGNARD Corinne, CHAPUIS Jacqueline, NAVARRO Isabelle, THOMAS Alexandra, ROZIER Franck, FEDERICO Eric, MICHON Patrick ont été proclamés à l'unanimité membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Diémoz.

37/2020 : Commission communale des impôts directs locaux

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs.

Cette commission est composée du maire, de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. Le conseil municipal doit proposer une liste de 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Commissaires Titulaires

Nom	Prénom
FOURNIER	Roger
JANIN	Paul
THOMAS	Michel
WAILLE	Eric
VIGNAT	Jean
JANIN	Philippe
ROBERT	Michel
BONNET	Simon
MERLIN	Jean Paul

Commissaires suppléants

Nom	Prénom
MALETTO	Jean Claude
PELLET	Régine
CHABOUD	Françoise
GENIN	Geneviève
DEMILLY	Jean Claude
GALLON	Marius
TARDY	Denise
CHATAIN	Gilberte
DREVET	Catherine

MAGNARD	Michel
CHATAIN	René
NEPLE	Maurice
FEDERICO	Eric
FRANDON	Jean François
JULLIEN	Bernard
LIGONNET	Gilbert

JUHEL	Mélanie
JAILLET	Claude
BOUVIER	Christian
CANDELA	Colette
CLAUDEL	Pascale
PETIET	Andrée
FRAISSE	Catherine

Avis favorable du conseil municipal sur la liste des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs.

2. TE 38 : Dossier rue des Lavandières

☞ 38/2020 : TE38 – TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC EP Lavandières - Dossier 19.007.144

Suite à notre demande, le TE38 envisage de réaliser les travaux sur le réseau d'éclairage public rue des lavandières dès que les financements seront acquis.

Après étude le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération : **4 321 €**

Financements externes : **1 090 €**

Participation aux frais de maîtrise d'ouvrage : **144 €**

Contribution aux investissements : **3086 €**

Afin de permettre au TE 38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

PRENDRE ACTE du projet présenté et du plan de financement définitif

PRENDRE ACTE de la contribution correspondante au TE38

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND ACTE du projet et du plan de financement définitif

Prix de TC de l'opération : **4321 €**

Financements externes : **1 090 €**

Participation prévisionnelle : **3230 €** (frais TE 38 et contribution aux investissements)

PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant de prévisionnel total de **3086€** Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

☞ 39/2020 : TE 38 travaux sur réseaux de distribution publique d'électricité Enfouissement Rue des lavandières Dossier 19-006-144

Suite à notre demande, TE38 envisage de réaliser dès que les financements seront acquis les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité rue des lavandières.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le TE38 peut assurer l'enfouissement des réseaux actuellement en aérien sur le secteur rue des lavandières.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|--|-----------------|
| 1. Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 29 027 € |
| 2. Le montant total de financement externe s'élève à : | 9 504 € |
| 3. La contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à : | 18 492 € |

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des travaux il convient de :

- Prendre acte du projet et du plan de financement définitifs ;
- Prendre acte de la contribution correspondante au TE38.

Le conseil, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité

- | | |
|--|-----------------|
| 1. Prend ACTE du projet et du plan de financement de l'opération : | |
| Prix de revient prévisionnel : | 29 027 € |
| Financements externes : | 9 504 € |
| Participation prévisionnelle : | 19 523 € |
| <i>(Frais TE38 + contribution aux investissements)</i> | |
| 2. Prend ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 18 492 € . | |
| Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération. | |

40/2020 : TE38 : travaux sur réseau France Telecom Rue des lavandières Dossier 19-006-144

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- | | |
|---|----------------|
| -Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à | 4 923 € |
| -Le montant total de financement externe s'élève à | 600 € |
| -Les frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élèvent à | 265 € |
| -La contribution aux investissements pour cette opération s'élève à | 4 058 € |

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre il convient de:

- Prendre acte du projet et du plan de financement définitif,
- Prendre acte de la contribution correspondante du TE38.

Le conseil, ayant entendu cet exposé, à l'unanimité

Prend ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération :

- | | |
|--------------------------------|----------------|
| Prix de revient prévisionnel : | 4 923 € |
| Financements externes : | 600 € |
| Participation prévisionnelle : | 4 323 € |

(Frais TE38 + contribution aux investissements)

Prend ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de **4058 €**

Ce montant pourra être réajusté et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

41/2020 : Tennis couvert et pôle ado : Avenant n°3

Dans le cadre de la réalisation des travaux de construction du court de tennis couvert et du pôle ado, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de valider l'avenant n°3 aux travaux suite à des modifications apportées sur le marché de base pour l'éclairage extérieur.

	HT
Marché initial + avenant 1+ avenant 2	640 280.29 € ht
Avenant n°3	1 200 € ht
TOTAL	641 480.29 € ht

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n°3 des travaux de construction du tennis couvert et du pôle ado pour un montant de 1200 € ht,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de cet avenant,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les paiements correspondants.

42/2020 : Extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de comberousse pour la protection du captage d'eau potable du Brachet - Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes - Annule et remplace la délibération du 25 mai 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 24 septembre 2019 le projet d'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de comberousse pour la protection du captage d'eau potable du Brachet a été validé. Il précise que le montant des travaux de cette opération s'élève à **1 540 000 € ht** et que ces travaux entrent dans le cadre de la DUP pour l'amélioration de la protection du captage d'eau du brachet .

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement de la part de la Région Auvergne Rhône Alpes .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes pour les travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de comberousse pour la protection du captage d'eau potable du Brachet,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux, et notamment celles nécessaires aux demandes de subventions correspondantes.

↳ 43/2020 : Extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de comberousse pour la protection du captage d'eau potable du Brachet - Demande de subvention au Département de l'Isère - Annule et remplace la délibération du 25 mai 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 24 septembre 2019 le projet d'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de comberousse pour la protection du captage d'eau potable du Brachet a été validé. Il précise que le montant des travaux de cette opération s'élève à 1 540 000 € ht et que ces travaux entrent dans le cadre de la DUP pour l'amélioration de la protection du captage d'eau du Brachet.

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement de la part du Département de l'Isère .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide financière du Département de l'Isère pour les travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de comberousse pour la protection du captage d'eau potable du Brachet,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux, et notamment celles nécessaires aux demandes de subventions correspondantes.

↳ 44/2020 : Extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de comberousse pour la protection du captage d'eau potable du Brachet - Demande de subvention à l'Agence de l'eau - Annule et remplace la délibération du 25 mai 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 24 septembre 2019 le projet d'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de comberousse pour la protection du captage d'eau potable du Brachet a été validé. Il précise que le montant des travaux de cette opération s'élève à 1 450 000 € ht .

Monsieur le Maire précise que ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement de la part de l'Agence de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide financière de l'Agence de l'eau pour les travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur le secteur de comberousse pour la protection du captage d'eau potable du Brachet,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces travaux, et notamment celles nécessaires aux demandes de subventions correspondantes.

3. DENOMINATION DE RUES

45/2020 : Dénomination de rues

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'attribuer plusieurs noms de rues sur le territoire de la commune.

Il propose les dénominations suivantes :

« Impasse du Tambourin » : située route de Vienne

« Impasse plaine de Chanoz » : située route de Vienne

« Lotissement du lavoir » : située rue des lavandières en face du lavoir

« Lotissement la Gran Vigne » : située rue des michaudières entrée 32

« Lotissement Domaine des Bresses » : située entre le chemin du petit château et rue des bresses

« Lotissement le clos lafayette » : situé au carrefour des feux tricolores à proximité de la mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les propositions de dénominations de rues mentionnées ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des services du cadastre pour la dénomination de ces rues.

4. REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

46/2020 : Révision des loyers communaux - Année 2020

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les loyers communaux sont révisables chaque année au 1^{er} juin.

Il précise que l'article 9 de la loi n°2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers crée par l'article 35 de la loi n°2005-841 du 26 juillet 2005.

En conséquence, l'indice de révision des loyers pour l'année 2020 est fixé à 1,009.

Monsieur le Maire rappelle qu'une participation forfaitaire mensuelle pour le chauffage est réglée par certains locataires mentionnés ci-dessous.

Locations avec chauffage	Chauffage	Loyer + chauffage Révision 2020
TROTEL	100 €	666 €
NAQUIN Joëlle	92 €	457 €

Locations sans chauffage	Révision 2020
FABRE	409 €

Locations avec charges	Charges	Loyers	Total révision 2020
BEUPARRAIN	26 €	588 €	614 €
NAQUIN Mireille	26 €	366 €	392 €
ODIN	26 €	363 €	392 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les montants des loyers mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à encaisser les sommes correspondantes.

5. REGULARISATIONS FONCIERES

47/2020 : Acquisition foncière terrain Labruyère lieudit « les sétives »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition faite par Mme LABRUYERE Eliane afin que la commune se porte acquéreur de sa parcelle cadastrée section ZB n°149 d'une superficie de 2275 m² située lieudit « les sétives ».

Monsieur le Maire propose de réaliser cette cession au prix de 1€ le m² soit 2275 € pour l'acquisition de ladite parcelle.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée section ZB n°149 au prix de 1 € le m² soit 2275 €,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition, notamment à signer les actes notariés et effectuer le paiement correspondant.

6. QUESTION DIVERSES

-Monsieur le Maire donne lecture des remerciements adressés au conseil municipal suite aux actions effectuées pendant la crise sanitaire du Covid 19 : distribution de colis pour les plus démunis, distribution de masques à la population ..

-Samedi 13 juin 9h30 : visite de la commune pour tout le conseil municipal

-vidéosurveillance : 2 caméras installées vers la salle intergénérationnelle, 2 caméras installées vers le hall des sports. 3 caméras supplémentaires seront installées à proximité du tennis. Moins de dégradations constatées vers la salle polyvalente depuis l'installation des caméras. Suivi du dossier par Yvan SAYER et Jacques DELORME.

- Tennis : le court couvert sera mis en service en septembre

-CCCND : les commissions communautaires seront mises en place prochainement.

REY Christian	
SAYER Yvan	
MAGNARD Corinne	
GALLON Philippe	
MUCCIARELLI Laurence	
NEPLE Alain	
CHAPUIS Jacqueline	
PARRAIN Gilbert	
MOSA Denise	
DELORME Jacques	
BUISSON Alain	
MICHON Patrick	
JULLIEN Bernard	
CLAUDEL Pascale	
REVAIS Catherine	
ROZIER Franck	
NAVARRO Isabelle	
FEDERICO Eric	
VIDAL Anne Marie	
CHATAIN Cédric	
THOMAS Alexandra	
ROCHER Amélie	
CARPENTIER Justine	